

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil douze, le dix-huit septembre à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le douze septembre deux mil douze, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Premier Adjoint en raison de l'empêchement de Madame le Maire.

**1- Lotissement « Le Belvend » - Création de quatre cellules commerciales - Choix des entreprises et demandes de subventions.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND acte et APPROUVE le choix des entreprises pour la création de quatre cellules commerciales au lotissement « Le Belvend » :

NUMERO DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT DU MARCHÉ H.T.
Lot n°1 – macro lot	FOUGERAY (entreprise GLE)  Co-traitants : JEHANNE GAUTIER RENAULT MSPI	ZA La Chapelle de la Lande BP 43218 35432 ST JOUAN-DES-GUERETS ZA Actipole - 35540 MINIAC-MORVAN 24 pl. des déportés - 35270 COMBOURG ZA Rue des Bois – BP2 – 22350 CAULNES 4 Rue des pts Champs – BP40607- 35406 ST MALO	162 818,47 €
Lot n°2 – menuiseries intérieures	LEROYER	HELBEAU Rte de Montjean St Poix 53320 BEAULIEU SUR OUDON	1 932,00 €
Lot n°3 – électricité	LE HERICEY	ZA La Ménardière 50370 BRECEY	15 669,04 €
Lot n°4 – plomberie chauffage	LE HERICEY	ZA La Ménardière 50370 BRECEY	7 033,70 €
Lot n°5 – revêtement de sol	AUDRAN	ZA Beausejour 35520 LA MEZIERE	15 093,08 €
Lot n°6 – peinture	EMERAUDE PEINTURE	Rue des Mottais CS 31827 35418 ST MALO CEDEX	6 065,02 €
<b>TOTAL</b>			<b>208 611,31 €</b>

- AUTORISE le Premier adjoint à demander des subventions auprès des différents organismes susceptibles de financer cette opération notamment le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du fonds de solidarité territoriale ainsi que l'Etat dans le cadre des fonds FISAC.

**2- Lotissement communal « Le Belvend » - Éclairage public - Syndicat Départemental d'Énergie 35 - Signature de la convention de mandat.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'étude détaillée portant sur l'éclairage public au sein du lotissement communal « Le Belvend ». Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 16 581,60 €.

**3- Éclairage public 2012 - Rénovation de l'éclairage public dans le centre bourg d'Hirel – Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergie 35 et approbation d'une décision modificative n°3 au budget communal.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le devis de l'entreprise STE visant la rénovation de l'éclairage public en centre bourg d'Hirel (fourniture et pose de quatre consoles murales ainsi qu'une horloge astronomique) pour un montant de 2 800,00 € HT, soit 3 348,80 € TTC,

- APPROUVE la décision modificative n°3 suivante :

- Section d'investissement :

↳ Article D 21534-13 : + 2 500,00 € (*Extension éclairage public*)

↳ Article D 21571-17 : - 2 500,00 € (*Acquisition matériel services techniques*)

- CHARGE le Premier adjoint de solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine.

**4- Personnel communal - Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe et suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CRÉE un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à 41,64/152<sup>ème</sup>, soit 9,61/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,
- SUPPRIME le poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à 41,64/152<sup>ème</sup>, soit 9,61/35<sup>ème</sup> au 31 août 2012.

**5- Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CRÉE un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012,
- SUPPRIME le poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe au 31 octobre 2012.

**6- École publique communale – Piscine de Dol-de-Bretagne – Année scolaire 2012-2013.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT au renouvellement de la convention avec la piscine Dolibulle de Dol-de-Bretagne d'un montant de 1 484,88 € pour les deux classes.

**7- SIVU SPANC du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine – Adhésion de la commune de Saint-Malo.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ÉMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Saint-Malo au SIVU SPANC du canton de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine.

**8- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2011.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune.

**9- Assainissement – Réhabilitation du réseau d'assainissement (Hirel/Vildé) et de la lagune de Vildé-la-Marine - Validation des Dossiers de Consultation des Entreprises.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les Dossiers de Consultation des Entreprises devant servir de base aux consultations,
- CHARGE au Premier adjoint de solliciter l'ensemble des subventions pouvant être allouées dans le cadre de ce projet, à savoir le Conseil Régional via le SAGE, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et l'agence de l'eau.